



Doc. 15011

06 décembre 2019

La discrimination à l'égard des personnes atteintes d'une maladie de longue durée

Proposition de résolution

déposée par Mme Béatrice FRESKO-ROLFO et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les personnes sous traitement pour un cancer ou qui ont dû suivre un tel traitement, celles chez qui une longue maladie ou une maladie chronique ou dégénérative s'est déclarée, se voient souvent empêchées de réaliser leurs projets de vie. Contracter un emprunt peut, notamment, devenir impossible face au refus des assureurs de prendre en charge les risques liés à ces prêts. Si certains États membres mettent en place des systèmes visant à compenser ces situations, de tels systèmes n'existent pas partout et ne couvrent pas tous les cas. Le retour au travail ou la réintégration sur le marché de l'emploi, devient également une épreuve difficile. Les difficultés rencontrées par les femmes qui tentent de reconstruire leur vie après un cancer du sein sont une manifestation particulièrement frappante de ce phénomène.

Or, le fait de devoir faire face à une longue maladie ou à une maladie chronique ou dégénérative ne doit pas empêcher les personnes concernées de continuer à vivre et à jouir pleinement et sans discrimination des mêmes droits que le reste de la population. Il s'agit d'un enjeu grandissant pour nos sociétés, car si les avancées dans le domaine de la médecine permettent de prolonger la vie dans de plus en plus de cas, il revient à nos sociétés de garantir la dignité humaine, la qualité de vie et l'égal accès aux droits de tous.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner les actions entreprises par les États membres afin d'éliminer les discriminations qui touchent les personnes faisant face à ces types de maladie. Se fondant sur ses constatations, l'Assemblée devrait fournir des lignes directrices aux États membres visant à mettre un terme aux discriminations à l'égard de ces personnes et à promouvoir des bonnes pratiques dans ce domaine.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
BAYR Petra, Autriche, SOC
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
BEUS RICHEMBERGH Goran, Croatie, ADLE
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
BOSCHI Maria Elena, Italie, SOC
BUSTINDUY María Luisa, Espagne, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
HOUBRON Dimitri, France, ADLE
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
LABLAK Aicha, Maroc
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
PEÑA Esther, Espagne, SOC
RAUCH Isabelle, France, ADLE
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI
SAYEK BÖKE Selin, Turquie, SOC
SILVA Adão, Portugal, PPE/DC
STAROSTINA Olga, Fédération de Russie, NI
STIENEN Petra, Pays-Bas, ADLE
SUMELZO Susana, Espagne, SOC
TORNARE Manuel, Suisse, SOC
TROY Robert, Irlande, ADLE
YAŞAR Serap, Turquie, NI

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe